Commune de SAINT ETIENNE LE LAUS Hautes -Alpes
278 Rue du Puy Maurel
05130 SAINT-ETIENNE-LE-LAUS
Tél. : 04 92 54 31 96
stelelaus@gmail.com

• PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Informations générales

Date de la séance	10/07/2026
Heure de début	20h30
Lieu	Salle polyvalente Gaston DISDIER, Saint Etienne le Laus
Séance convoquée le	06/07/2026
Présidée par	Marie José GARNIER, Maire
Secrétaire de séance	Laurie RAMBAUD, désigné(e) en début de séance

2. Composition du conseil

Conseillers présents

Nom — Prénom	Nom — Prénom
BOUDOUARD Jean-Luc	MANZONI Christophe
CHASTAN Nathalie	RAMBAUD Laurie
DISDIER Ludovic	VINCENT Carole
ESTACHY Jean François	
GARNIER Marie-José	
MASSON Auphélie	

Conseillers absents excusés

Nom — Prénom	Pouvoir donné à
ESTACHY Danièle	MASSON Auphélie
ROBERT Joël	Néant

Nombre de conseillers en exercice :11 | Présents : 9 | Absents excusés : 2 | Absents non excusés : 0

Le quorum est atteint. La séance peut valablement délibérer.

3. Ouverture de séance

[Le Maire ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers de leur présence. Il désigne Laurie RAMBAUD comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.]

Commune de SAINT ETIENNE LE LAUS Hautes -Alpes
278 Rue du Puy Maurel
05130 SAINT-ETIENNE-LE-LAUS
Tél. : 04 92 54 31 96
stelelaus@gmail.com

4. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 05/06/2026 est soumis à approbation.

[Monsieur Jean-François ESTACHY indique ne pas avoir eu le temps de lire le procès-verbal de la séance précédente en intégralité, mais indique tout de même souhaiter voter contre ce dernier. Il relève également « un léger mieux » par rapport aux précédents procès-verbaux, estimant que le dernier en date tient davantage compte de ses remarques.

Madame Carole VINCENT souhaite revenir sur la délibération relative aux travaux de voirie adoptée lors de la séance précédente. Elle estime que le choix de la voirie retenu en commission n'aurait pas dû être arrêté à ce niveau, considérant que cette décision relevait du conseil municipal. Madame le Maire lui répond qu'il s'agit d'une proposition et que les membres du conseil ont la possibilité de voter contre, et que dans la situation présente, cela n'a pas été le cas].

Vote : Pour : 08 Contre : 2 Abstentions : 00 → PV APPROUVÉ

5. Ordre du jour

Intitulé
Délibération retrait délibération 2026-14 délégations au Maire
Délibération modification délégations au Maire
Délibération subvention club anti rouille
Délibération adhésion CAUE
Délibération adhésion ADIL
Délibération De Fosseux : échange parcelles Gyquières
Délibération cession d'une parcelle B523
Délibération le murmure des carillons
Délibération révision cantine
Délibération révision garderie
Délibération demandes du Directeur suite au conseil d'école : ATSEM, renouvellement méthone de lecture ordinateur
Questions diverses

Commune de SAINT ETIENNE LE LAUS Hautes -Alpes
278 Rue du Puy Maurel
05130 SAINT-ETIENNE-LE-LAUS
Tél. : 04 92 54 31 96
stelelaus@gmail.com

6. Délibérations

Délibération n° 2026-54

Objet	**Délibération retrait délibération 2026-14 délégations au Maire**
Exposé	Madame le Maire indique que la préfecture a déclaré la délibération relative aux délégations au Maire, votée le 21/03/2026, irrecevable, au motif qu'elle ne mentionnait pas de montants précis. Pour cette raison, il convient de retirer cette délibération.
Vote	Pour : 9 - Contre : 1 - Abstentions : 00 - Résultat : **ADOPTÉ**

Délibération n° 2026-55

Objet	**Délibération modification délégations au Maire**
Exposé	Compte tenu du point précédent, Madame le Maire propose donc de reprendre une délibération modificative des délégations au Maire. Elle fait lecture des articles modifiés et soumet au vote du conseil. Articles modifiés : 2°, 5°, 9° (retiré), 17° (ex-article 18°), 22° (ex-article 23°), 26° (ex-article 27°), 29° (ex-article 30°) Chaque article modifié a fait l'objet d'un vote distinct, chacun recueillant 9 voix favorables.
Vote	Pour : 9 - Contre : 1 - Abstentions : 00 - Résultat : **ADOPTÉ**

Délibération n° 2026-56

Objet	**Délibération subvention club anti rouille**
Exposé	Madame le Maire rappelle au conseil que le club antirouille est une association d'écoute et entraide qui organise des activités (culturelles, artisanales, artistiques, sociales…), rencontres, spectacles, voyages… Elle procède à la lecture du courrier qui a été adressé à la Mairie de Saint Etienne le Laus dans lequel, elle la remercie pour son soutien moral et financier, et sollicite la reconduction de la subvention de 100 euros.
Vote	Pour : 10 - Contre : 00 - Abstentions : 00 - Résultat : **ADOPTÉ**

Délibération n° 2026-57

Objet	**Délibération adhésion CAUE**
Exposé	Madame le Maire présente le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 05) aux membres du conseil. Il s'agit d'une structure qui accompagne les collectivités dans les réflexions préalables à l'élaboration des projets d'aménagement. Les conseillers départementaux et la sous-préfète ont soulevé lors des rencontres organisées avec les élus de Saint Etienne le Laus, l'importance pour la commune de bénéficier de l'accompagnement de cette structure compte tenu de ses projets : aménagement terrain de jeu, sécurisation école… Pour cela, il convient d'adhérer moyennant le montant de la cotisation fixé à 100€.
Vote	Pour : 10 - Contre : 00 - Abstentions : 00 - Résultat : **ADOPTÉ**

Commune de SAINT ETIENNE LE LAUS Hautes -Alpes
278 Rue du Puy Maurel
05130 SAINT-ETIENNE-LE-LAUS
Tél. : 04 92 54 31 96
stelelaus@gmail.com

Délibération n° 2026-58

Objet	**Délibération adhésion ADIL**
Exposé	Madame le Maire informe le conseil municipal de l'appel à cotisation de l'ADIL, agence d'information sur le logement. Cette agence informe et conseille sur toutes les questions relatives au logement (droits, obligations, location, copropriété, accession, rénovation, aides, litiges…) et appuient les collectivités dans les politiques de l'habitat. Le montant de la cotisation est fixé à 0.35€ par habitant, soit la somme de 121,10€.
Vote	Pour : 10 - Contre : 00 - Abstentions : 00 - Résultat : **ADOPTÉ**

Délibération n° 2026-59

Objet	**Délibération De Fosseux : échange parcelles Gyquières**
Exposé	Madame le Maire présente le dossier aux conseillers. Il s'agit d'une demande qui date de plusieurs années. Madame DE FOSSEUX avait fait une demande d'échange de parcelle avec la commune de Saint Etienne le Laus, au motif que la voirie empiète sur son terrain qu'elle envisage de clôturer (tout en laissant un droit de servitude en réseau des réseaux sous terrain). Ce projet avait été élaboré sous le mandat de Maire de Monsieur BONJOUR, et confirmé au cours du mandant de Maire de Monsieur ESTACHY par délibération du 26/01/2024. Toutefois pour l'heure, la procédure n'a toujours pas été finalisée. Il convient donc de poursuivre en se renseignant sur les démarches liées au déclassement du chemin de Gyquières.
Vote	**PAS DE VOTE**

Délibération n° 2026-60

Objet	**Délibération cession d'une parcelle B523**
Exposé	Madame le Maire rappelle le dossier abordé lors de la précédente séance du conseil municipal concernant la cession d'une partie de la parcelle B523 appartenant à Monsieur LAURENS. Pour mémoire, Monsieur LAURENS souhaitait, en contrepartie de la cession de la portion de son terrain, que la commune prenne en charge la démolition de l'ancien poulailler, sa reconstruction à l'identique contre sa maison, ainsi que la réalisation du mur de fermeture de la parcelle. Lors de la réunion du 05/06/2026, le conseil avait acté le principe de remplacer la reconstruction du poulailler par le versement d'une indemnité équivalente. Monsieur Ludovic DISDIER qui a réalisé l'estimatif du coût de reconstruction du poulailler prend la parole et propose de fixer cette indemnité à 1 500 €. Madame le Maire précise à nouveau que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.
Vote	Pour : 10 - Contre : 00 - Abstentions : 00 - Résultat : **ADOPTÉ**

Commune de SAINT ETIENNE LE LAUS Hautes -Alpes
278 Rue du Puy Maurel
05130 SAINT-ETIENNE-LE-LAUS
Tél. : 04 92 54 31 96
stelelaus@gmail.com

Délibération n° 2026-61

Objet **Délibération le murmure des carillons**

Exposé

Madame le Maire laisse la parole à Laurie RAMBAUD qui a rencontré l'association le Murmure des Carillons au cours d'une permanence en Mairie.
Cette association accompagne les familles touchées par le deuil périnatal (écoute, soutien, accompagnement dans les démarches administratives) et sensibilise le grand public sur le sujet.
L'association a sollicité la commune pour dédier un arbre (existant ou à planter) sur l'espace public afin de créer un lieu de recueil pour les familles endeuillées.
3 propositions de lieu ont été faites par des membres de l'association :

- rue de la serve,
- rue de la durance (à proximité terrain foot/basket),
- rue de la durance (espace vert situé au-dessus du commerce).

Après échanges, les membres du conseil s'accordent sur un lieu dédié route de la serve, arbre existant .

Vote Pour : 10 - Contre : 00 - Abstentions : 00 - Résultat : **ADOPTÉ**

Délibération n° 2026-62

Objet **Délibération révision cantine**

Exposé

Madame le Maire informe le conseil avoir pris contact avec la Grangette qui indique ne pas apporter de modifications des tarifs appliqués pour la nouvelle année scolaire.
De ce fait, elle propose de maintenir la prise en charge de la mairie à l'identique, soit :

Prix total repas	Prise en charge commune	Prix parents
7.39€	2.44€	4.95€

Madame le Maire indique que la problématique de plats parfois inadaptés aux enfants de maternelle a été soulevée. Ce point sera abordé lors du prochain entretien avec la responsable de la Grangette. Elle précise toutefois que cette remarque ne remet nullement en cause la qualité générale des repas.

Vote Pour : 10 - Contre : 00 - Abstentions : 00 - Résultat : **ADOPTÉ**

Délibération n° 2026-63

Objet **Délibération révision garderie**

Exposé

Madame la Maire rappelle les prix pratiqués pour la garderie :

- Forfait matin (07h30 – 08h30) : 0.60€
- Forfait soir (16h05 - 18h20) : 1.20€

Elle soulève un problème rencontré : la trésorerie ne peut pas émettre de titre inférieur à 5€, ce qui complique la gestion de la facturation par le secrétariat.
Pour pallier à cette difficulté, Madame le Maire propose aux conseillers de fixer un forfait d'adhésion à la garderie de 5€ annuel lors l'inscription, et de maintenir les tarifs mentionnés précédemment.

Vote Pour : 10 - Contre : 00 - Abstentions : 00 - Résultat : **ADOPTÉ**

Commune de SAINT ETIENNE LE LAUS Hautes -Alpes
278 Rue du Puy Maurel
05130 SAINT-ETIENNE-LE-LAUS
Tél. : 04 92 54 31 96
stelelaus@gmail.com

Délibération n° 2026-64

Objet **Délibération demandes du Directeur suite au conseil d'école : ATSEM, renouvellement méthode de lecture ordinateur**

Exposé

Madame le Maire présente le récapitulatif du conseil d'école auquel ont assisté Auphélie MASSON et Laurie RAMBAUD le 16/06/2026 :
point sur l'équipe pédagogique et les effectifs pour la rentrée 2026-2027, remerciements à la Mairie (imprimante, malles PPMS avec contenu, tableau extérieur, couchettes…) et demandes à la Mairie.
Concernant ce dernier point, il est sollicité :

- **Une subvention de 200€ pour une nouvelle méthode de lecture**
  (investissement long terme : dernière subvention en date 2018-2019)
  Décision : Vote 10 pour

- Changement de l'ordinateur de Direction déclaré obsolète l'été dernier, et ne pouvant plus faire les mises à jour
  [Jean-François ESTACHY indique que lorsque le problème a été identifié, il avait été convenu, que le Directeur utilise l'ordinateur des enfants].
  Décision : réflexion courant d'été (ordinateur fixe ou portable) et demandes de devis – recherches d'aides financières éventuelles.

- **Embauche d'une ATSEM à temps partiel**
  Madame le Maire rappelle qu'il n'est pas prévu davantage d'enfants que l'année écoulée, et que la présence d'une ATSEM n'est obligatoire que pour les classes de petite section.
  Elle souligne également que la décision concernant l'embauche d'une ATSEM relève des trois communes du RPI, et non de Saint-Étienne-le-Laus seule.
  Toutefois, elle indique avoir déjà échangé avec le Directeur de l'école à ce sujet, en lui proposant le recrutement d'une personne en apprentissage à compter de la rentrée 2027 (les demandes devant être déposées avant le 20 avril), proposition à laquelle le Directeur s'est montré favorable.
  Il est à noter que cette solution permettrait à la commune de bénéficier d'une aide gouvernementale.
  [Monsieur Jean-François ESTACHY estime que l'employée communale, qu'il considère comme un élément efficace, pourrait convenir pour ce poste. Un conseiller municipal lui répond qu'il n'est pas opportun de changer de poste une personne si cette dernière accomplit correctement ses missions.]
  Décision : Après débat, il est donc décidé, d'attendre la rentrée prochaine pour recruter une personne en apprentissage. Sous réserve de l'accord des 3 communes.

- **Sécurisation de l'école**
  La Mairie est en train d'étudier le dossier (demande de devis en cours, recherches de financement).

- **Dossier technique amiante**
  Des demandes de devis sont en cours auprès de bureau d'étude.

- **Budget pédagogique**
  Les membres du conseillent se positionnent en faveur de la reconduction du budget pédagogique.

Vote

VOTE DEMANDE DE SUBVENTION MÉTHODE DE LECTURE ET BUDGET PÉDAGOGIQUE :
Pour : 10 - Contre : 00 - Abstentions : 00 - Résultat : **ADOPTÉ**

Commune de SAINT ETIENNE LE LAUS Hautes -Alpes
278 Rue du Puy Maurel
05130 SAINT-ETIENNE-LE-LAUS
Tél. : 04 92 54 31 96
stelelaus@gmail.com

7. Questions diverses

A. TRAVAUX GITE N°9

Madame le Maire informe le conseil que les travaux du gîte n° 9 ont débuté le 26/06/2026, avec la mousse polyuréthane projetée au sol, suivie de l'installation des tuyaux pour le chauffage au sol, et le coulage de la chape liquide le 09/07/2026. La prochaine intervention prévue, est l'installation de la pompe à chaleur semaine du 13/07/2026. Il est également programmé de se renseigner sur les cuisines.

Madame le Maire évoque les possibilités d'utilisation du logement à l'issue des travaux dans l'attente du relogement des habitants lors du chantier de rénovation énergétique. Elle propose de le meubler, ce qui s'avère indispensable pour les habitants à reloger pendant la durée des travaux. Se pose alors la question du mode de location : meublé longue ou courte durée... Il convient de réfléchir à ce point.

B. LES ENVIRONNEURS

Madame le Maire informe les conseillers que les Environneurs sont intervenus la semaine qui vient de s'écouler pour l'entretien des espaces verts (débroussaillage). Une nouvelle intervention est programmée à Notre Dame du Laus dans les 15 jours qui arrivent.

C. DEPLACEMENT CROIX CIMETIERE

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un devis, établi par l'entreprise Aubin pour le déplacement de la croix du cimetière, avait été signé par l'ancien Monsieur Maire Jean-François. Ce devis, d'un montant de 2 000 €, comportait une mention précisant que l'entreprise ne garantissait pas l'absence de dommages lors du déplacement.

Compte tenu du coût élevé, plusieurs conseillers se sont proposés pour réaliser eux-mêmes le déplacement de la croix, vers l'allée située dans l'axe du cimetière, au point le plus haut.

Un échange s'engage alors, car certains membres du conseil font remarquer que l'ancien Maire aurait dû les informer de la signature de ce devis.

Madame le Maire sollicite ensuite l'avis du conseil municipal sur l'opportunité de demander l'annulation du devis, afin que Ludovic DISDIER et Jean-Luc BOUDOUARD puissent se charger du déplacement.

Il n'est pas fait d'opposition à cette demande.

[Dans le prolongement du sujet du cimetière, il est fait mention d'une personne souhaitant acheter une concession].

D. DEMANDE DE DETACHEMENT SECRETAIRE

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du conseil avoir signé l'arrêté relatif à la demande de détachement de la secrétaire de Mairie pour un nouvel emploi.

Commune de SAINT ETIENNE LE LAUS Hautes -Alpes
278 Rue du Puy Maurel
05130 SAINT-ETIENNE-LE-LAUS
Tél. : 04 92 54 31 96
stelelaus@gmail.com

E. EVENEMENTS FIN 2026 – DEBUT 2027

Madame le Maire laisse la parole a Auphélie MASSON pour faire la présentation du travail effectué en commission concernant les évènements à proposer pour la fin d'année 2026 et le début de l'année 2027 :

- Relance des animations du club antirouille
- Réunion d'information sur le service militaire et sensibilisation sur la mémoire patriotique des jeunes de Saint Etienne le Laus et communes alentour
- Réflexion sur l'après cérémonie du 11 novembre et actions de fin d'année : présentation aux conseillers des formules envisagées
- Galette des rois courant janvier
- Proposition de contribution de la commune pour des animations conduites par les associations

Après discussion et débats entre les membres du conseil :

- Une nouvelle formule pour le 11 novembre est envisagée. Elle va donc être étudiée par la commission afin d'être présentée à la prochaine réunion, afin que le conseil se positionne.

F. COMPTE RENDU ACTIONS DU MAIRE

Dans une démarche de transparence, Madame le Maire souhaite rendre compte au conseil municipal, des principales actions menées sur le mois écoulé :

- Récapitulatif des diverses réunions et rencontres qui ont eu lieu sur le mois écoulé, - Intervention par des entreprises : nettoyage des réservoirs, vérification des extincteurs, changement d'une vitre de l'école, remplacement chauffe-eau logement communal, début des travaux gîte n° 9 (isolation, pose PER, chape), intervention en urgence au torrent de comberland, nettoyage des espaces verts.
- Intervention de certains élus au lotissement du Ponton suite au débordement du torrent de comberland,
- Entretiens de recrutement pour le poste d'agent technique polyvalent
- Mise en service de l'application Panneau Pocket
- Arrêté de circulation
- Arrêté PCS

Elle conclut en donnant les grands axes de travail ainsi que le calendrier pour le mois à venir, notamment :

- Signature chez le notaire des actes de cessions des parcelles MORETTY et LAURENS
- Dépôt de dossiers de demandes de subvention : rénovation énergétique, travaux sécurisation école

8. Points abordés et échanges

- Monsieur Jean-François ESTACHY est interrogé sur la poursuite des opérations de déneigement à Notre-Dame du Laus pour l'hiver à venir. Il indique qu'il ne souhaite plus assurer cette mission.

- Monsieur Jean-François ESTACHY évoque les conséquences des intempéries survenues à la fin du mois de juin à Notre-Dame du Laus : dégâts constatés et réparations effectuées avec son tractopelle sur le chemin de Pindreau.

Commune de SAINT ETIENNE LE LAUS Hautes -Alpes
278 Rue du Puy Maurel
05130 SAINT-ETIENNE-LE-LAUS
Tél. : 04 92 54 31 96
stelelaus@gmail.com

Il formule également plusieurs remarques :

- Certains documents n'ont pas été affichés à Notre Dame du Laus
- Une demande formulée par un administré relative à des travaux de voirie n'a pas été portée à la connaissance du conseil municipal. Madame le Maire précise qu'une réponse a bien été apportée à l'intéressé. En effet, certaines sollicitations peuvent être traitées directement par le Maire sans nécessiter une information immédiate du conseil, notamment lorsqu'il s'agit de répondre à un courrier électronique.
- Il exprime certaines réserves quant au nettoyage des réservoirs d'eau. Monsieur Ludovic DISDIER le rassure, indiquant que la société chargée du nettoyage a bien respecté le protocole.

- Madame Carole VINCENT souhaite savoir si un relevé des compteurs d'eau est prévu comme chaque année. Madame le Maire lui confirme que la campagne de relevé aura bien lieu.

9. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.
La prochaine séance est prévue fin août 2026.

---

10. Signatures

Le Maire	Le Secrétaire de séance
Marie José GARNIER	Laurie RAMBAUD
Maire de Saint Etienne le Laus	*2ème adjointe*
Signature :	Signature :

MAIRIE DE ST ETIENNE LE LAUS * 05130 (H.A.) *